



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 Septembre 2025 à 19h00

Convocation adressée le 15/09/2025

Conseiller élus: 11
Conseillers en fonction : 09
Conseillers présents : 06
Conseillers votants : 09

Sous la présidence de : MOUTON Philippe, Maire

Etaient présents : DREYER Nadine, BAILLY Éric, ZIMMERMANN Myriam, MANSER Stéphane et HEINRICH Giselle

Etaient absents : HERTSCHUH Philippe qui donne pouvoir à DREYER Nadine, BUCHY Vincent qui donne pouvoir à BAILLY Éric et VATRY Christian qui donne pouvoir à MOUTON Philippe.

Secrétaire de séance : ADOLPH Jennifer Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 11/07/2025

1-Finances communales

- Décision modificative budget eau agence de l'eau
- Subvention exceptionnelle Convention BAFA / Familles Rurales
- Demande de subvention AMISSUR

2-Urbanisme

- Démarrage SCHELACKER
- Projet Impasse des fleurs

3-RPI

- Convention pour la gestion d'un RPI dispersé

4-Divers

- Personnel communal
- Logement communal
- Point sur périscolaire
- Affaires foncières terrain WILD et terrain Walter
- Brioche de l'amitié le samedi 11 octobre
- Matinée de travail
- Voiture communale
- Vidéosurveillance sur le village

Approbation conseil municipal 11 juillet 2025

Les membres présents reconnaissent avoir reçu une copie intégrale du compte rendu de la séance du vendredi 11 juillet 2025 et approuve son contenu à l'unanimité.

Point 1 : Finances communales

- **Décision modificative budget eau agence de l'eau**

M. Le Maire propose au conseil municipal une modification budgétaire par décision modificative :
Pour permettre le reversement des redevances à agence de l'eau.
Le conseil municipal approuve les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 11 article 6063 (Fournitures d'entretien et de petit équipement)	-10€
Chapitre 014 article 701249 (Reversement redevance agence de l'eau)	+10€

Adopté à l'unanimité.

- **Subvention exceptionnelle Convention BAFA / Familles Rurales**

Le Maire informe le Conseil que l'Association Familles Rurales de Hultehouse organise durant l'été et l'automne 2025 un centre aéré.
Dans ce cadre, l'association accueille un agent communal en formation BAFA pour la réalisation de sa phase pratique.
Afin de soutenir cette action en faveur de la jeunesse et de l'animation locale, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'Association.

Conformément à la réglementation, cette subvention doit faire l'objet d'une convention d'objectifs simplifiée précisant les modalités d'utilisation des fonds et les engagements respectifs des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association Familles Rurales de Hultehouse,
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs simplifiée annexé à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution,
- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au budget communal, chapitre 65 article 65748 « Subventions aux associations »

Adopté à l'unanimité.

- **Demande de subvention AMISSUR (cheminement piéton Schelacker)**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal la nécessité de créer un cheminement piéton pour la mise en sécurité des piétons dans l'impasse du SCHELACKER.
Le coût des travaux s'élève à 10 094.00€ HT soit 12 112.80€ TTC.
Le coût des études s'élève à 20 390€ HT soit 24 468€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
Décide de réaliser ces travaux en 2025 -2026
Sollicite une subvention dans le cadre du dispositif AMISSUR 2026.
Adopte le plan de financement comme suit : Montant 30 484.00€ HT
Subvention AMISSUR sollicitée 30 % soit 9 145.20€ HT
Fonds propres de la commune : 21 338.80€ HT.

Adopté à l'unanimité

Point 2 : Urbanisme

- **Démarrage SCHELACKER**

Première réunion hier début des chantiers autour du octobre 2025.
Le premier point sera le branchement de M. et Mme barré.
Ensuite la voirie provisoire débutera

- **Projet Impasse des fleurs**

Voirie impasse des fleurs environ fin octobre car rue abimée et boucher les trous sur la commune.
place de retournement dc échange avec M KLEIN Stéphane

Point 3 : RPI

- **Convention pour la gestion d'un RPI dispersé**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la précédente convention de regroupement pédagogique intercommunal (RPI) n'étant plus adaptée à la situation actuelle, il convient de l'annuler et de la remplacer par une nouvelle convention conclue entre les communes de Garrebou, Hulthehouse et Lutzelbourg, afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service scolaire.

Cette convention fixe les modalités d'organisation, de fonctionnement et de répartition financière du RPI, notamment en ce qui concerne :

- La répartition des classes,
- L'utilisation des locaux et du matériel,
- La mise à disposition du personnel communal,
- La prise en charge du transport et des accompagnateurs,
- La répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve la nouvelle convention de regroupement pédagogique intercommunal.
- Autorise le maire à signer ladite convention et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Divers

- **Personnel communal**

- Le Maire informe le Conseil que l'ouvrier communal, Monsieur Henry Matthieu, a été en arrêt de travail du 22 juillet au 30 juillet 2025, puis en congés annuels du 31 juillet au 10 août inclus, avec un retour le 11 août.
À compter du 12 août 2025, il a de nouveau été placé en arrêt de travail :
Du 12 au 16 août
Du 16 au 24 août,
Puis du 24 août au 25 septembre 2025.
Par ailleurs, Monsieur Henry Matthieu a déposé plainte pour harcèlement contre son collègue, Monsieur Walter Pascal.
- Le Maire informe le Conseil que Mme MULLER Emma, agent d'animation en charge du périscolaire de Hulthehouse et accompagnatrice du transport scolaire, sera absente du 29 septembre au 5 octobre 2025.
Afin d'assurer la continuité du service :

Mme REDINGER Estelle s'est portée volontaire pour assurer le remplacement sur les heures de périscolaire,

M. WALTER Pascal s'est proposé pour accompagner les enfants lors du transport scolaire.

- Logement communal

- Le Maire informe le Conseil que l'appartement A de la maison des Sœurs a été libéré par Mme EL HARDY le 15 août 2025.

Pour des raisons de simplicité et d'accessibilité liées à son handicap, Mme CREZE, précédemment locataire du logement 4B de la maison des Sœurs, a repris le logement 4A.

M. Benjamin Manser occupe temporairement le logement 4B, en attendant la libération du logement du presbytère par la locataire actuelle prévue au mois d'octobre. Il bénéficie d'un contrat de location temporaire.

- Point sur périscolaire

- Emma assure l'animation du périscolaire à Hultehouse. Tout se déroule très bien : elle entretient de bons rapports avec les enfants et s'investit pleinement dans différents projets, tels qu'Halloween ou Noël.

Jennifer se charge de la partie logistique : gestion des inscriptions des parents, lien avec les familles, suivi du périscolaire, ainsi que l'achat du matériel et des goûters nécessaires au fonctionnement des activités.

Les retours concernant la cantine à Garrebours et le périscolaire en général dans les deux communes sont très positifs, avec une satisfaction exprimée par les parents et des repas appréciés par les enfants. Un article à ce sujet a été publié dans *Le Républicain Lorrain* le 13 septembre.

- Affaires foncières terrain WILD et terrain WALTER

- M. Wild a contacté la commune pour savoir si celle-ci serait intéressée par l'acquisition de deux parcelles. Le maire sollicite l'avis du conseil afin d'étudier cette possibilité pour renforcer le patrimoine foncier communal. Les parcelles concernées sont les suivantes : Section C parcelle 33 (Surface : 10,70 ares Prix : 35 € / are = €) et Section D parcelle 171 (Surface 11,95 ares Prix 35€/ are = €) au prix de 35€ par are.

- Le Maire informe le Conseil Municipal que, par acte en 2019, M. Jean-Paul WALTER avait cédé à la commune une parcelle cadastrée section 3 n°559, d'une superficie de 85 m², au prix de 119 €, en vue de la réalisation d'un accès destiné à la viabilisation de la zone du « Schelacker ». Ce projet se développant désormais par un autre accès, cette parcelle ne présente plus d'intérêt pour la commune.

M. WALTER a exprimé le souhait de racheter ladite parcelle afin de l'intégrer à son jardin et d'y aménager un petit verger. Le conseil donne un avis favorable.

- La « Brioche de l'amitié »

- La « Brioche de l'amitié » se déroulera le samedi 11 octobre.

À cette occasion, Mme Nadine DREYER invite les conseillers municipaux à être présents pour la vente de ces brioches au profit de l'**APEI de Sarrebourg**.

Rendez-vous est fixé à 9h00 devant la mairie.

- Matinée de travail

- Une matinée de travail est à prévoir avant l'hiver pour effectuer divers travaux :
Nettoyage de la zone devant chez M. BAILLY Éric, avec pose de géotextile et mise en place de cailloux disponibles au dépôt rue du Stade ;
Tonte et débroussaillage autour du stade ;
Nettoyage de l'intérieur de l'église et de ses abords.

Date : le 18/10/2025

- Voiture communale

- La voiture communale est tombée en panne lors d'un déplacement à Sarrebourg et n'est pas réparable.

L'acquisition d'un nouveau véhicule est nécessaire pour les déplacements des agents

techniques sur la commune.

Plusieurs options d'achat seront étudiées et présentées ultérieurement au Conseil Municipal

- Caméras de surveillance
 - Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un entretien téléphonique, suivi d'une visite sur place, a eu lieu afin d'étudier la faisabilité de la pose de caméras de surveillance.
- Travaux M. Muller Jérôme
 - M. Bailly Éric prend la parole pour signaler que M. Jérôme Muller a réalisé un accès sur l'usoir communal sans en avoir demandé l'autorisation préalable à la mairie et informe le Conseil de la nécessité de régulariser cette situation.
- Eclairage publique
 - Le Maire informe le Conseil municipal que certains points d'éclairage public semblent défectueux dans le village. Mme Dreyer Nadine se propose pour effectuer un tour du village afin de répertorier ces points d'éclairage défectueux, afin que les réparations puissent être planifiées et réalisées par les services compétents.
- Réunion travaux
 - La première réunion a eu lieu le jeudi 18 septembre, afin de préparer et planifier le démarrage des travaux au « Schelacker ». Une réunion avec M. Barré, M. Kimono, l'entreprise Berest et l'entreprise Karcher sera organisée le 06 octobre pour le démarrage des travaux des réseaux humides.
- Intervention Enedis
 - Le Maire informe le Conseil municipal que vendredi 26 septembre, un changement de poteau électrique aura lieu sur la rue du Stade, l'intervention étant réalisée par Enedis.
- Consultation citoyenne
 - Le maire informe qu'une consultation citoyenne est organisée sur la commune, d'août à décembre 2025, concernant le changement climatique et ses conséquences.

Conseil clôturé à 20h45

Prochain conseil municipal : 17 octobre 2025

SIGNATURE

MOUTON Philippe
ADOLPH Jennifer : Secrétaire de séance